

**COMPOSITION DE JURY DE VAE  
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code du travail, notamment les articles L. 6411-1 et suivants et R. 6412-1 et suivants,  
**Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 613-3 à L. 613-6, R. 335-5 à R. 335-11 et R. 613-32 à R. 613-37,  
**Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2019 relative aux règles de constitution du jury de validation des acquis de l'expérience,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le jury de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la **session jeudi 19 décembre 2024**, concernant le diplôme suivant :

Diplôme : MASTER 2

Domaine : Transverse

Mention : Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF),  
1er degré

est constitué des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants :
  - Madame SOURY-LAVERGNE Sophie, université Grenoble Alpes Maître de conférences
  - Madame FOUILLET Raphaële, université Savoie Mont Blanc, Maître de conférences
  - Monsieur ARFOUILLOUX Sébastien, université Savoie Mont Blanc, Professeur Agrégé

**Article 2 :** Est désigné en qualité de président du jury :

- MADAME JOURDAN Anne, enseignante au collège de la Chartreuse, Saint Martin le Vinoux

**Article 3 :** Le directeur général des services de l'université est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 29 Novembre 2024

Pour le président et par délégation,  
Le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

*Ampliation aux membres du jury VAE*